

Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

Considérant que lors de la séance ordinaire du 10 juin dernier, la directrice générale et greffière-trésorière a déposé, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Je fais donc rapport aux citoyennes et citoyens de la Municipalité des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour cet exercice.

L'année 2023 s'est terminée avec un surplus de l'exercice financier de 107 896 \$, montrant, ainsi, que la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon est en excellente santé financière !

Selon le rapport financier déposé à la séance ordinaire du 10 juin dernier, le surplus accumulé au 31 décembre 2023 est de 319 657 \$.

Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon | 52075 |

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023		2022
		Budget	Réalizations	Réalizations
Revenus				
Fonctionnement	1	388 758	436 063	410 246
Investissement	2		819 389	133 353
	3	388 758	1 255 452	543 599
Charges				
	4	480 723	534 956	321 380
Excédent (déficit) de l'exercice	5	(91 965)	720 496	222 219
Moins : revenus d'investissement	6	()	(819 389)	(133 353)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	(91 965)	(98 893)	88 866
Éléments de conciliation à des fins fiscales				
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8		122 272	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			
Remboursement de la dette à long terme	10	(3 500)	(3 600)	(3 400)
Affectations				
Activités d'investissement	11	()	(7 348)	()
Excédent (déficit) accumulé	12	95 465	95 465	66 257
Autres éléments de conciliation	13			
	14	91 965	206 789	62 857
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15		107 896	151 723

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

RÉMUNÉRATION

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élu(e)s municipaux, voici le détail de rémunération des élu(e)s de l'année 2023 :

Rémunération de la mairesse : 5 654.55 \$ (organisme municipal) 8 147 \$ (organisme mandataire, MRC)

Allocation de la mairesse : 2 827.27 \$ (Organisme municipal) 4 074 \$ (organisme mandataire, MRC)

Rémunération conseillers : 1 667.92 \$

Allocation conseillers : 833.96 \$

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023

Outre le maintien des opérations régulières de la municipalité, l'année 2023 a été marqué par des travaux importants, dont :

- Réaménagement du parc et d'un sentier (le tout financer par la TECQ-19-23, Desjardins, Fonds régions ruralités (FRR volet 4), entres autres :
 - o Patinoire / surface deck-hockey
 - o Modules de jeux (escalade)
 - o Mobilier urbain
 - o Sentier
- Ajout de mobilier urbain dans le parc Poirier (subvention)
- Réfection du bâtiment municipal (brise-glace, réparation de solage)
- Entretien préventif et palliatif dans le Faubourg de l'Érablière (rue)

Les membres du conseil municipal travaillent au développement à long terme de la municipalité et continueront d'aborder de façon très serrée la gestion des finances municipales tout en restant à l'écoute des citoyens de façon équitable pour tous. Le contrôle serré de l'administration municipale appliqué tout au long de l'année a permis de faire un suivi conforme des dépenses courantes et de celles de divers projets.

Je tiens à remercier personnellement mes collègues du Conseil municipal pour leur travail constant, leur appui et leur implication, de même que nos employés municipaux pour leur dévouement et leur dynamisme, et bien sûr sans oublier l'excellent travail de tous les bénévoles.

Un immense MERCI à vous tous qui faites de notre municipalité un endroit où il fait bon vivre!

Ce 9^e jour du mois de juillet 2024

-Original signé-

Audrey Sénéchal, mairesse